

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2020-485 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'autoriser la classe d'usages Habitation multifamiliale en implantation isolée, d'un maximum de 3 étages et de 12 logements dans la zone H-710 (district de Lafèche)	9 novembre 2020 17 novembre 2020
Règlement SH-2020-486 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'augmenter le nombre d'étages maximal autorisé à 3, d'autoriser un stationnement étagé automatisé comme un bâtiment accessoire à un bâtiment principal et de modifier certaines normes spécifiques dans la zone C-890 (district d'Iberville)	9 novembre 2020 17 novembre 2020

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450-463-7013.

Longueuil, le 17 novembre 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert